

# PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAUVAGNON

## PIECE 3 : ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

### EAU & ENVIRONNEMENT

#### SITE DE PAU

Hélioparc  
2 Avenue Pierre Angot  
64053 PAU CEDEX 9  
Tel. : +33 (0)5 59 84 23 50  
Fax : +33 (0)5 59 84 30 24

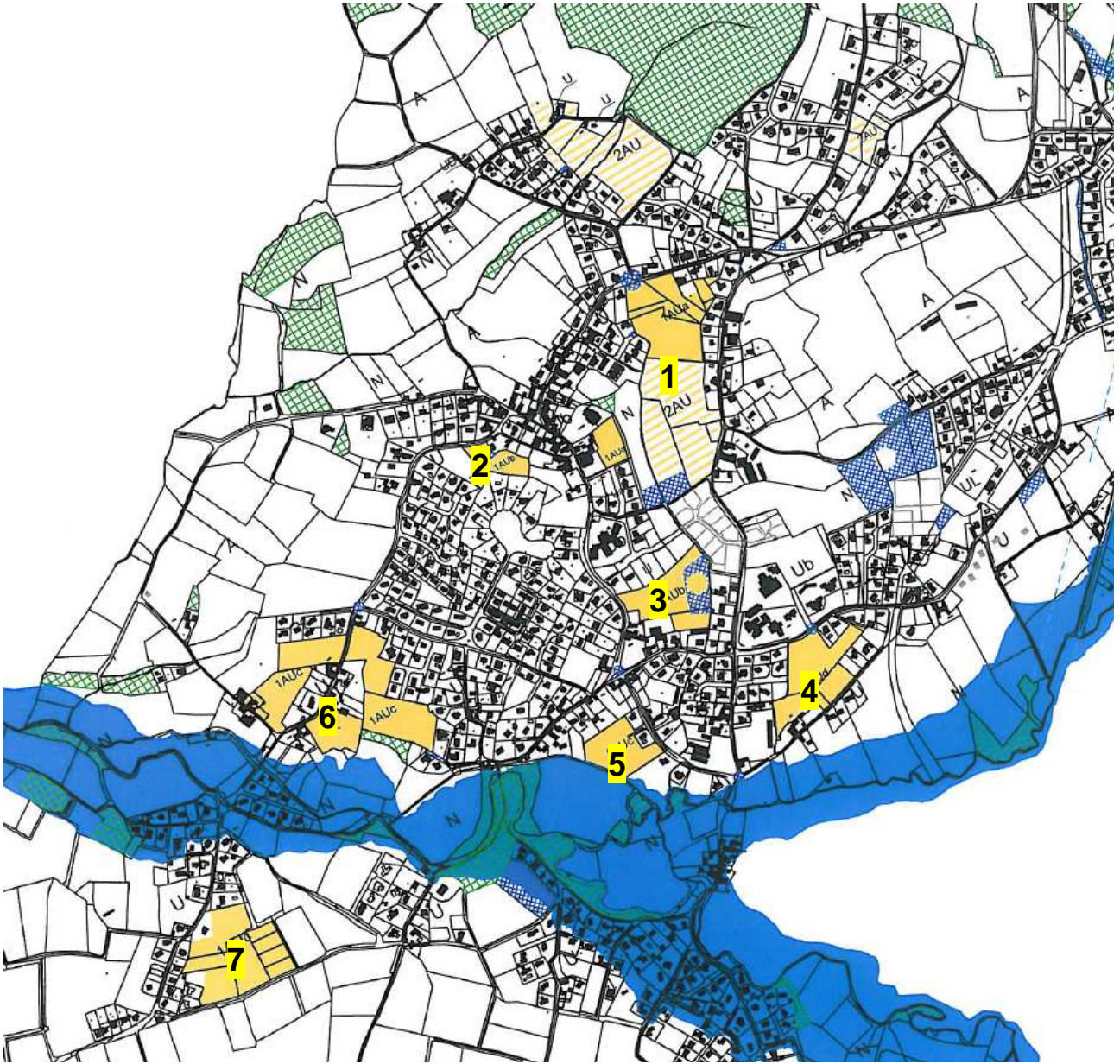
**COMMUNE DE SAUVAGNON**



## **SOMMAIRE**

<b>1.</b>	<b>INTRODUCTION .....</b>	<b>1</b>
<b>2.</b>	<b>LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT .....</b>	<b>1</b>
2.1.	LE QUARTIER DU VALLON – ZONES 1AU ET 2AU .....	3
2.2.	LE PETIT COLLECTIF AU DESSUS DU NOUVEAU CIMETIERE .....	4
2.3.	LE QUARTIER AU SUD DE LA MAISON DE RETRAITE.....	5
2.4.	LE QUARTIER ENTRE LA RUE DU STADE ET LE CHEMIN DE PEYS.....	6
2.5.	LE QUARTIER DU CHEMIN DES AULNES.....	7
2.6.	LE QUARTIER DE PART ET D'AUTRE DU CHEMIN DU COURNAU .....	9
2.7.	LE QUARTIER AU SUD DU LUY DE BEARN .....	11
2.8.	LA ZONE D'ACTIVITES AERONAUTIQUES .....	12

oOo



## 1. INTRODUCTION

Les orientations d'aménagement permettent à la commune de préciser les conditions d'aménagement relatives à des quartiers, à restructurer ou aménager.

Pour la commune de Sauvagnon, ces orientations prendront la forme de schémas d'aménagement et préciseront les principales caractéristiques des voies, modes d'implantations et espaces publics dans l'extension ou la création de nouveaux quartiers :

- 1- A l'est du bourg ancien, autour du vallon, quartier situé entre le bourg ancien et les quartiers neufs,
- 2- Au nord du cimetière, sur un petit secteur au pied du bourg ancien,
- 3- Sur une zone située en dessous la maison de retraite,
- 4- Sur un secteur entre la rue du stade et le chemin de Peys, en dessous l'école,
- 5- Sur une petite zone (chemin des Aulnes), à l'arrière de la rue du Béarn,
- 6- Sur un grand secteur situé de part et d'autre du chemin du Courneau,
- 7- Au sud du Luy de Béarn, en limite de la zone agricole, le long du chemin dit de Mulé,

Les opérations de construction ou d'aménagement devront être compatibles avec les orientations d'aménagement, c'est-à-dire qu'elles doivent être respectées « dans l'esprit ».

## 2. LES ORIENTATIONS D'AMENAGEMENT

Elles sont définies pour huit secteurs dont sept repérés sur cette carte générale.





## 2.1. LE QUARTIER DU VALLON – ZONES 1AU ET 2AU

Ce quartier est situé entre le bourg ancien et les quartiers neufs. Le schéma ci-après présente la zone étudiée dans son ensemble dans un souci de compréhension des objectifs.

Ce secteur constitue un véritable enjeu pour Sauvagnon :

- de création de maillage entre le centre du village et les quartiers est et sud,
- d'un programme d'habitat mixte et de mixité sociale, avec des objectifs de développements durable par la création d'un éco quartier.

Les principes étudiés sont :

### **Trame et maillage :**

Une voie de desserte principale entre les deux rues structurantes du nord et du sud, rue des Pyrénées et rue des écoles.

Maillage secondaire - réseaux de chemins piétons transversaux et le long du ruisseau qui rejoignent des cheminements existants – maillage.

### **Espaces publics :**

Une place centrale qui pourrait accueillir un bâtiment public,

Des chemins à caractère paysager, bordées de haies champêtres par exemple,

Une rue – espace partagé entre piétons, vélos et voitures,

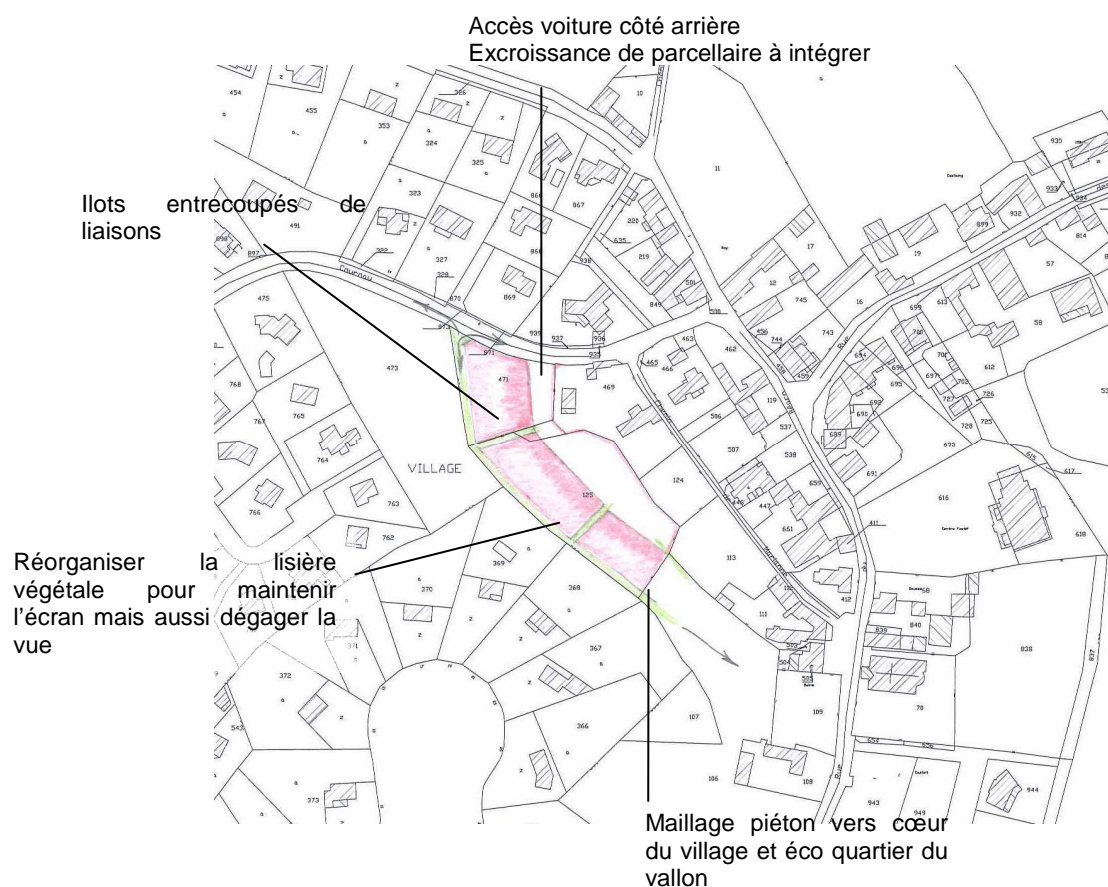
Quartier de jardins potagers ou parcelle solidaire.

### **Palette végétale :**

Adapter les végétaux à l'identité des espaces publics.

Choisir des essences végétales : arbres d'alignement sur les prés plantés (tilleuls, platanes, ormes, ...), menés et taillés.

Pour le chemin le long du ruisseau, conserver des essences liées à la ripisylve du ruisseau, milieu humide. Port libre.



## 2.2. LE PETIT COLLECTIF AU DESSUS DU NOUVEAU CIMETIERE

Au sud de la ville, du bourg ancien, et au dessus du nouveau cimetière, un petit quartier est créé dans une « dent creuse » afin d'accueillir un programme de logements collectifs.

La création de ce quartier prendra en compte les prescriptions suivantes :

### Trame et maillage :

- 1- Desservir le terrain par une voie de desserte à l'arrière du secteur pour conserver une bonne orientation du bâti vers le sud.
- 2- Créer un chemin piéton au sud du secteur, le long du mur du cimetière, reliant le centre bourg et les quartiers ouest le long de la rue du Courneau.

### Palette végétale :

Lisière végétale, haie champêtre existante à maintenir mais à gérer de façon à créer des vues vers le sud et les Pyrénées.





### 2.3. LE QUARTIER AU SUD DE LA MAISON DE RETRAITE

Ce quartier se situe au sud du centre bourg, sur une zone déjà bâtie.

Le renforcement de ce quartier prendra en compte les prescriptions suivantes :

#### **Trame et maillage :**

- 1- Mailler par une voie centrale.
- 2- Poursuivre ce maillage par un chemin piéton en fond de parcelle, pour rejoindre des chemins déjà existants.
- 3- L'aménagement de ce chemin sera à combiner avec l'aménagement paysager du bassin d'orage.

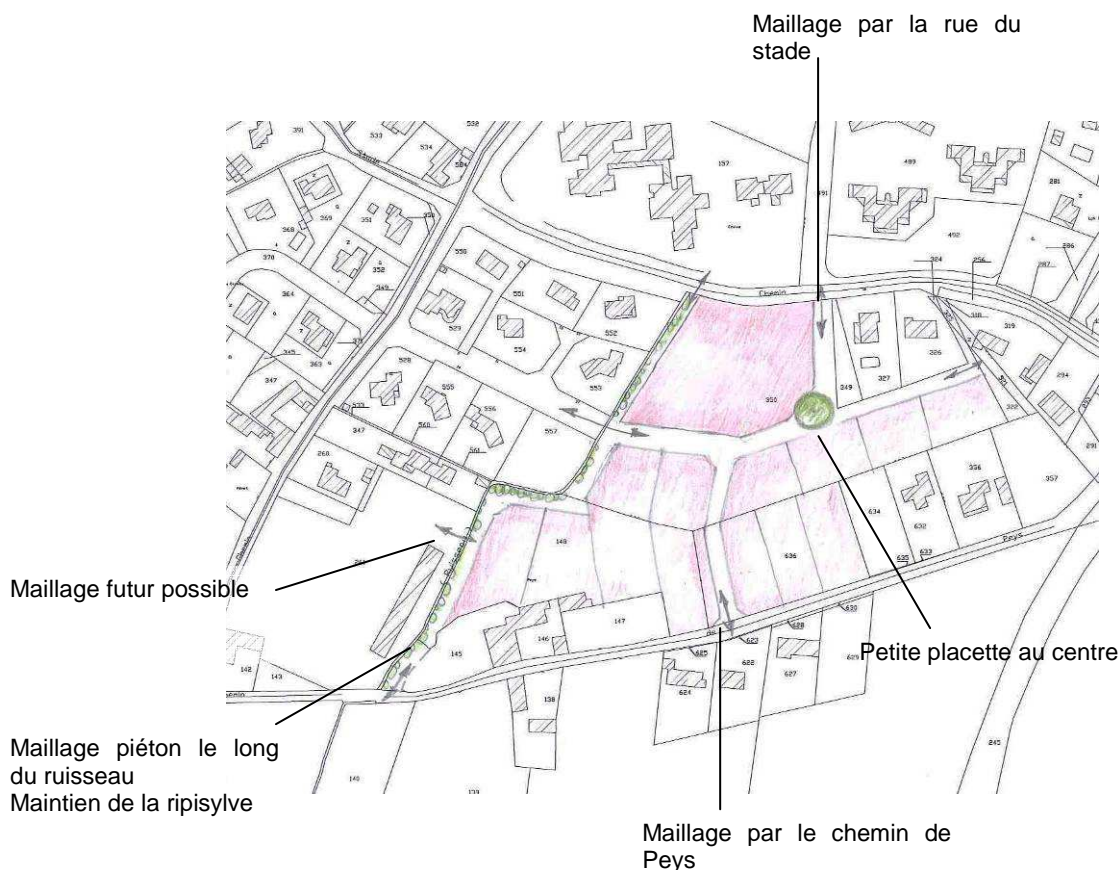
#### **Espaces publics :**

- 1- Création d'une petite place plantée au cœur du secteur, espace de retournement.

#### **Palette végétale :**

Choisir des essences végétales : arbres d'alignement sur la place plantée (tilleuls, platanes, ormes..), menés et taillés.

Palette végétale du bassin d'orage à choisir dans une palette de milieux humides, type ripisylves, zones humides, ....



## 2.4. LE QUARTIER ENTRE LA RUE DU STADE ET LE CHEMIN DE PEYS

Situé au sud de l'école et des équipements sportifs, les principes sur ce secteur visent à terminer le quartier et à créer un maillage du nord au sud.

Les principes proposés sont :

### Trame et maillage :

- 2- Mailler la zone par une voie de desserte entre la rue du stade et le chemin de Peys,
- 3- Aménager un petit chemin piéton le long de la ripisylve du ruisseau.

### Espaces publics :

- 4- Création d'une petite place plantée au cœur du secteur.

### Palette végétale :

Choisir des essences végétales : arbres d'alignement sur la place plantée (tilleuls, platanes, ormes, ...), menés et taillés.

Maintenir dans ces caractères et essences la haie liée au ruisseau.



## 2.5. LE QUARTIER DU CHEMIN DES AULNES

Ce secteur se situe à l'arrière d'une frange déjà construite le long de la rue du Béarn. Le fond des parcelles donnent sur le grand espace naturel du Luy de Béarn.

Les prescriptions pour l'aménagement de ce petit quartier sont :

### Trame et maillage :

- 1- Bouclage à partir de la rue du Béarn.
- 2- Dans l'aménagement des parcelles, préférer un bâti implanté sur la voie et des jardins tournés vers le Luy de Béarn, formant ainsi une transition.

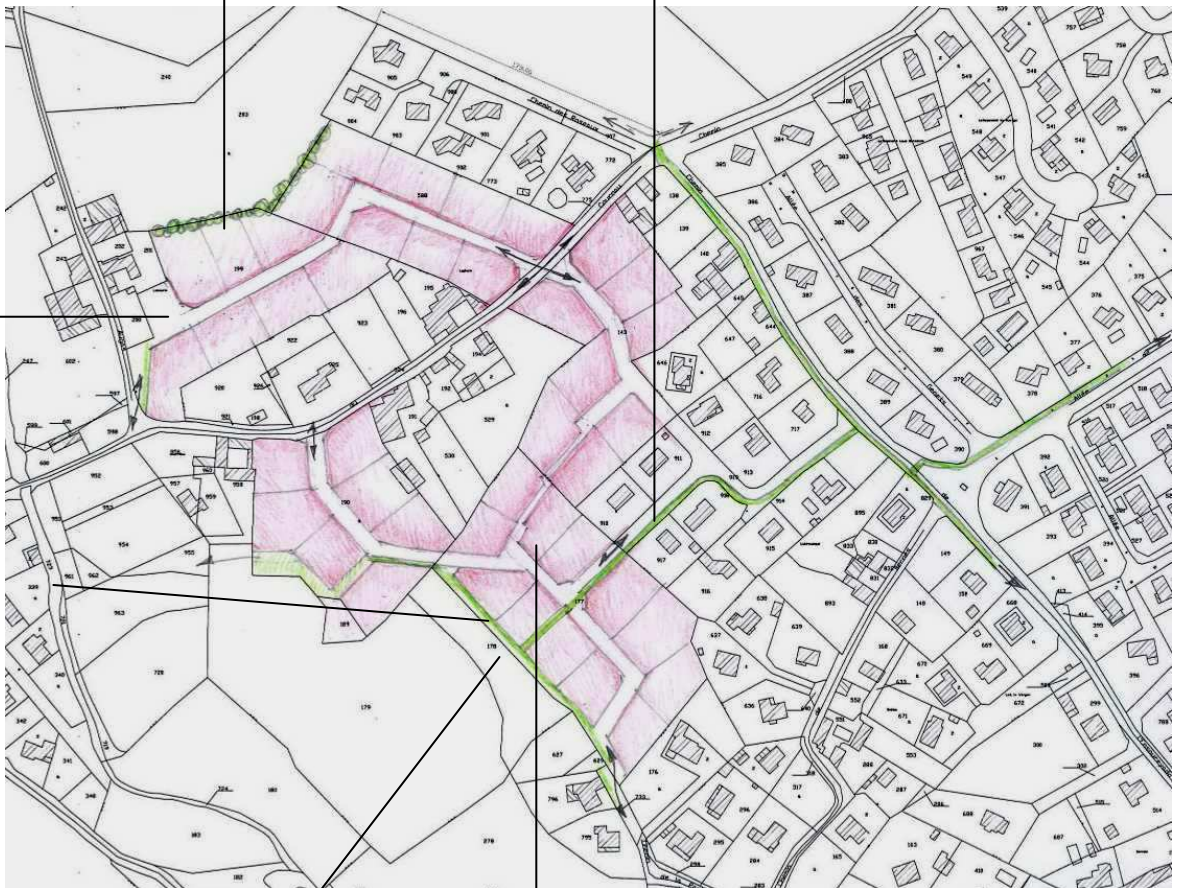


Maillage piéton à renforcer vers l'école et le haut du village

Haie végétale en fond de parcelle, en transition avec l'espace rural et en façade ouest contre le mauvais temps

Placette de retournement

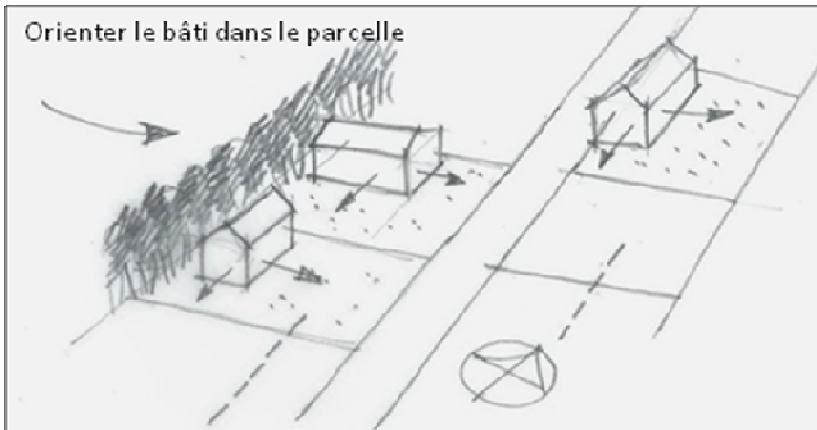
En vert, maillage piéton vers le Luy et les quartiers sud



Ecran végétal existant à conserver en zone bâti et zone naturelle

Maillage de voies autour d'ilot à terminer de bâtir

Orienter le bâti dans le parcelle



## 2.6. LE QUARTIER DE PART ET D'AUTRE DU CHEMIN DU COURNAU

Ce quartier forme une transition entre la zone urbaine, l'espace paysager remarquable du Luy de Béarn et la zone agricole.

Son aménagement doit tenir compte des enjeux paysagers :

- par maintien des qualités paysagères et naturelles de la coulée verte du Luy,
- la plantation de haies vives en fond de parcelle pour former une transition avec les milieux naturels et agricoles.

Les prescriptions proposées sont :

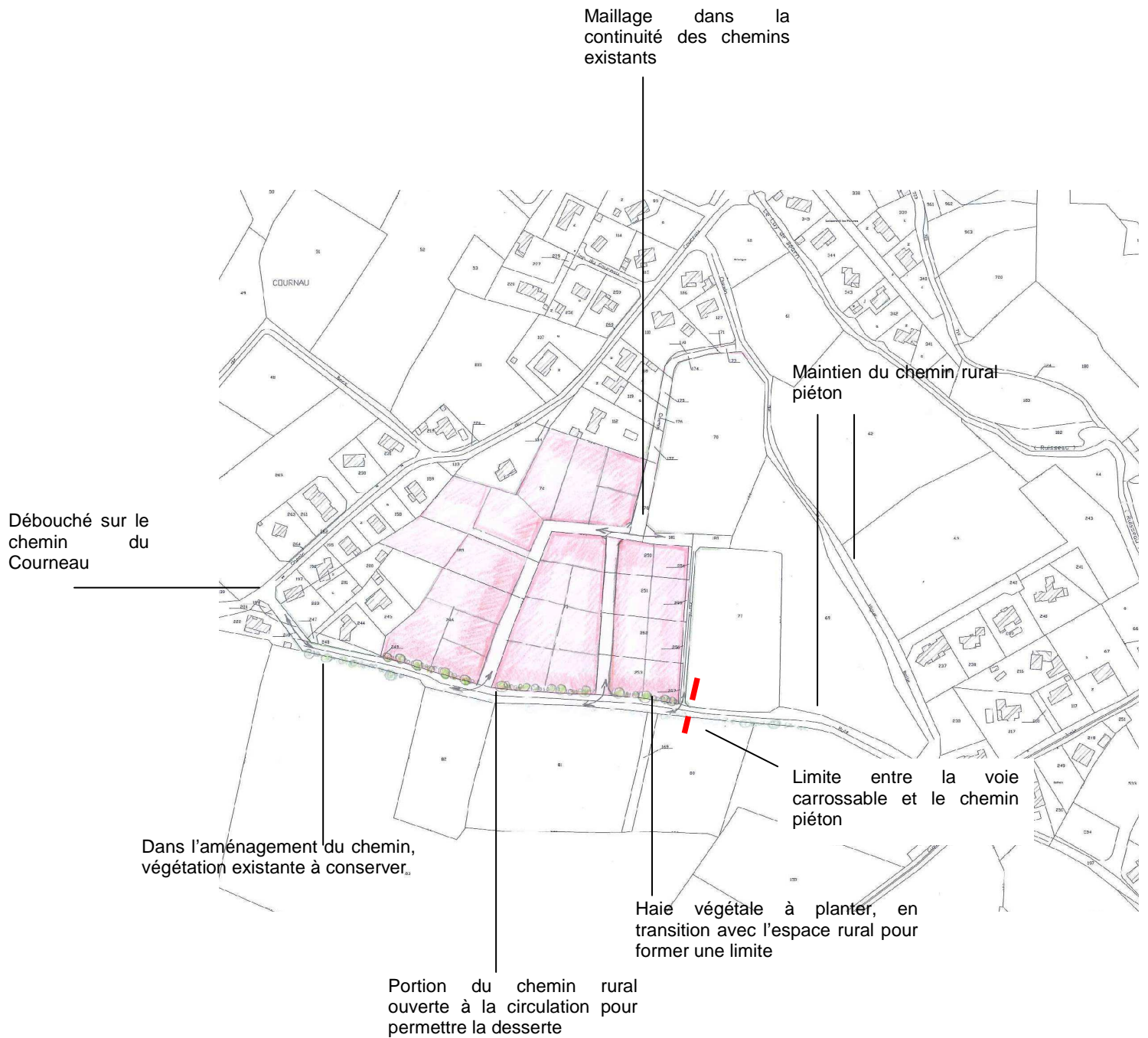
### **Trame et maillage :**

- 1- Une voie de desserte d'est en Ouest entre le chemin de la Pachere et le chemin de Courneau.
- 2- Tramer dans le prolongement des voies.
- 3- Aménager un réseau de liaisons douces entre les quartiers Nord et Sud.

### **Espaces publics :**

- 4- Aménagement des voies existantes pour l'intégration des liaisons douces (voirie partagée, trottoir piéton, ...).
- 5- Aménagement de chemins piétons et vélos vers le Luy et les quartiers sud.





## 2.7. LE QUARTIER AU SUD DU LUY DE BEARN

Ce secteur se situe en limite de l'espace agricole et à l'arrière de zones déjà bâties. L'enjeu est de mailler ce quartier en continuité des chemins déjà existants.

Les prescriptions pour l'aménagement de ce quartier sont :

### **Trame et maillage :**

- 1- S'appuyer sur des chemins ruraux existants pour desservir le quartier
- 2- Maintenir autour la trame de chemins ruraux piétons

### **Espaces publics :**

- 3- Marquer la limite avec l'espace rural par le maintien des plantations le long du chemin rural.
- 4- planter des haies végétales sur les parcelles pour assurer la transition avec l'espace agricole et mieux intégrer le bâti dans le paysage.

## 2.8. LA ZONE D'ACTIVITES AERONAUTIQUES

Cette zone se situe au nord de la zone d'activités actuelle, dans son prolongement le long de la route départementale.

Le renforcement de la zone prendra en compte les prescriptions suivantes :

### Trame et maillage :

- 1- Mailler par une voie piétonne entre l'arrêt de bus et le chemin existant plus au nord.
- 2- Planter une haie champêtre en limite de l'espace agricole, afin de marquer la transition avec l'espace agricole et d'insérer au mieux les constructions de locaux d'activités.

### Palette végétale :

- 3- Choisir des essences végétales adaptées et en cohérence avec les haies bocagères existantes encore sur l'espace rural.

